

Département de l'EURE  
Arrt des ANDELYS  
COMMUNE DE  
**NEAUFLES-ST-MARTIN**  
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**ARRETE DU MAIRE**  
N° 26

**DÉPOSE DE LIGNE HTA**

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et les textes subséquents,

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes,

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents pendant les travaux de dépôt de ligne HTA aérienne pour le compte de ENEDIS, Chemin d'Inval à NEAUFLES SAINT MARTIN 27830, à partir du 10 Juin 2020 pour une durée de 3 jours. Les travaux sont effectués par l'entreprise BOUYGUES E&S – HAUTE NORMANDIE 524, rue du Luxembourg, ZAC du Bois des Communes 27000 EVREUX.

**ARRETONS**

Article 1er : L'entreprise est autorisée à rétrécir la chaussée et le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

Article 2 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 4 : Ampliation sera adressée :

- à l'entreprise BOUYGUES E&S – HAUTE NORMANDIE 524, rue du Luxembourg, ZAC du Bois des Communes 27000 EVREUX

Fait à Neaufles Saint Martin, le 6 Juin 2020

Le Maire,  
Jean-Pierre FONDRILLE

